



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN

PROCES VERBAL

**de la SEANCE du CONSEIL de la COMMUNAUTE
du jeudi 28 février 2008 petite salle du gymnase de Ferrette**

Sous la Présidence de M Joseph Gissinger, Président.

Sont présents : 27 membres

Assistent également : Mme Noëlle HAILLANT

M Philippe CHUDANT

Presse : DNA/ALSACE

Le Président ouvre la séance ordinaire à 19h15.

L'ordre du jour a été arrêté comme suit :

1 Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2008

2 Finances

- 2,1 Compte Administratif 2007 (budget principal)
- 2,2 Affectation du résultat de l'exercice 2007 (budget principal)
- 2,3 Avenant n°01 à la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme
- 2,4 Avenant n°09 à la convention d'objectifs avec l'AJJA
- 2,5 Programme d'Actions pour 2008 (Charte et Hors Charte)
- 2,6 Contributions directes : taux 2008
- 2,7 Budget Primitif de 2008 (budget principal)

3 Service Ordures Ménagères

- 3,1 Compte Administratif 2007 (budget M4)
- 3,2 Affectation du résultat de l'exercice 2007 (budget M4)
- 3,3 Plan de communication 2008
- 3,4 Redevances pour 2008
- 3,5 Budget Primitif de 2008 (budget M4)

4 PERSONNEL

- 4,1 Création de postes permanents (fin CAE) : administratif - technique - animation jeunesse
- 4,2 Etat du personnel de la CCJA

5 DIVERS

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président accueille et salue les membres et fait part à l'Assemblée de la liste des délégués excusés et donne lecture des pouvoirs.

1 Approbation du Procès Verbal de la séance du 26 janvier 2008

Le procès-verbal de la séance du Conseil de la Communauté du 26 janvier 2008 n'a pas fait l'objet d'observations. Il est approuvé à l'unanimité.

2 Finances

2,1 Compte Administratif 2007 (budget principal)

M Fuetterer présente le compte administratif concernant l'exercice 2007.
Les résultats des différents services ne font pas l'objet de commentaires particuliers.

En section de fonctionnement :

L'excédent cumulé au 31/12/2007 pour l'ensemble des services en section de fonctionnement est de :
982 335,11 €

En section d'investissement :

Le solde d'exécution, sans les restes à réaliser, présente un excédent de 79 832,67 €. Ce résultat ne fait pas l'objet de remarques particulières, il est conforme au budget prévisionnel et suit les investissements programmés.

Le reste à réaliser en dépenses d'investissement s'élève à 1 228 750 €, pour un reste à réaliser en recettes de 770 000 € engendrant un besoin de financement de 458 750 €.

Le solde d'exécution cumulé au 31/12/2007 avec reste à réaliser présente un besoin de financement de 378 917,33

BILAN :

Le résultat de clôture cumulé au 31/12/2007 (Investissement et Fonctionnement) sans restes à réaliser, donne un excédent de 1 062 167,78 €.

Le solde d'exécution cumulé au 31/12/2007 (Investissement. et Fonctionnement) avec restes à réaliser, donne un excédent de clôture de 603 417,78 €

Mis au vote sous la présidence de M Joseph FUETTERER, Le Président n'a pas pris part au vote, le Compte Administratif 2007 est approuvé à l'unanimité et toutes les opérations de l'exercice 2007 définitivement closes et les crédits annulés.

2,2 Affectation du résultat de l'exercice 2007 (budget principal)

Le Compte Administratif de 2007 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil de la Communauté.

VU le résultat cumulé au 31.12.2007 du Compte Administratif 2007 :
Excédent de fonctionnement : **982 335,11€**

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat cumulé au 31.12.2007 comme suit :

	Budget Principal (M14) Communauté de Communes Du Jura Alsacien
RESULTAT CUMULE au 31.12.2007 excédent de fonctionnement	982 335,11 €
➤ Pour couvrir le besoin de financement de la <u>Section d'Investissement</u>	
ARTICLE 1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	378 917,33 €
➤ Report en <u>Section de Fonctionnement</u>	
ARTICLE 002 EXCEDENTS de FONCTIONNEMENT REPORTES	603 417,78 €

2,3 Avenant n°01 à la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme

Le Président expose,

La convention signée en 2007 entre l'Office de Tourisme de Ferrette et les Communautés de Communes du Jura Alsacien, de la Vallée de la Largue, du Canton d'Hirsingue et de l'Il et du Gersbach a posé les bases d'un partenariat supra communautaire pour conduire une politique commune en matière de tourisme sur ces quatre territoires. L'année 2007 a vu la question du Tourisme largement abordé sur l'ensemble du territoire Sundgau par l'expertise touristique conduite par le Conseil Général. Cette expertise a permis la création d'un poste d'agent de développement spécialisé tourisme et jetée les bases d'un contrat thématique touristique entre le Conseil Général et les acteurs institutionnels, professionnels et associatifs. L'emménagement à venir au sein des nouveaux locaux de la Maison du Tourisme symbolise ces nouveaux partenariats.

VU la convention d'objectifs du 4 avril 2007 signée entre la Communauté de Communes du Jura Alsacien et l'Office de Tourisme ;

VU la délibération N°1 029 adoptant le principe de financement de l'Office de Tourisme par les quatre EPCI signataires de la convention ;

VU le budget prévisionnel de l'Office de Tourisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer avec l'Office de Tourisme représenté par son Président M Michel WITTIG l'avenant N°1 à la convention d'objectifs

2,4 Avenant n°09 à la convention d'objectifs avec l'AJJA

Le Président expose,

Le soutien de la CCJA aux actions portées par l'Association Jeunesse du Jura Alsacien est récurrent d'année en année et témoigne de l'attachement de la collectivité à soutenir un programme d'animations à destination des jeunes enfants et adolescents.

VU la convention d'objectifs du 26 novembre 2002 signée entre la Communauté de Communes du Jura Alsacien et l'Association Jeunesse du Jura Alsacien (AJJA) ;

AYANT pris connaissance de l'avenant n°9 à la convention d'objectifs fixant le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année 2008 :

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer avec l'AJJA l'avenant N°9 à la convention d'objectifs

DECIDE D'INSCRIRE un crédit de 36 600 € au bénéfice de l'AJJA - compte 6574 Subventions de fonctionnement aux associations au Budget Principal de l'exercice 2008.

2,5 Programme d'Actions pour 2008 (Charte et Hors Charte)

Après avoir pris connaissance et ayant entendu les explications du Président quant au programme d'actions 2008 Charte et Hors Charte :

Après en avoir délibéré, Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

APPROUVE les programmes d'actions CHARTE et HORS CHARTE pour l'exercice 2008

CHARGE le Président de présenter le programme d'actions 2008 « Charte de Développement Local » en vue d'obtenir les aides du Département du Haut-Rhin.

DECIDE d'inscrire les crédits pour les actions de l'année 2008 au Budget Principal de la Communauté et au Budget Service Ordures Ménagères.

Les documents de synthèse des programmes d'actions Charte et Hors Charte sont annexés à la présente délibération.

ACCEPTE les aides du Département du Haut-Rhin au titre de la Charte de Développement Local et toutes les autres aides (Etat, Région, Département, CAF, ADMD, ...) entrant dans le cadre de ces programmes.

MOQUETTE SOLAIRE :

Le Président expose :

Lors du Conseil du 26 janvier dernier, après examen des offres parvenues à la CCJA pour la mise en place d'une moquette solaire et notamment la variante capteur solaire proposée par l'Ets SOCOMEX, les membres du Conseil ont décidé de se rapprocher du bureau d'étude Therm'Elec afin de mesurer la pertinence d'une solution production d'énergie solaire par capteur.

L'analyse de M Schmitt, ingénieur Therm'Elec, fait les constats suivants :

Offre de base Ets SOCOMEX :

Moquette solaire type MAZDA - 250 m² au prix de 84,80 €HT/m²

Montant final : 35.870 €HT + adaptation régul existante 2 100 €HT + mise en conformité électricité 2.600 €HT = **40 570 €HT.**

Soit prix au m² de capteurs : 35.870/250 = **143,48 €HT.**

Variante proposée par SOCOMEX : capteurs solaires sous vide PARADIGMA CPC45 Star Azzuro de TRYBA SOLAR

Surface capteurs : 53,82 m² - pas d'eau glycolée (système AQUA) - échangeur au titane de 70 kW.

Montant final : 45.380 €HT + adaptation régul existante 250 €HT (non totalisée) + mise en conformité électricité 2.600 €HT = **47.980 €HT.**

Soit prix au m² de capteurs : 45.380/53,82 = **843,18 €HT.**

Les deux prix sont tout à fait corrects (150 €HT/m² pour la moquette et 850 €HT/m² pour du capteur vitré sont en général les ratios utilisés).

Avantages moquette solaire : une seule pompe (très peu d'entretien) - produit très simple - excellente performance en été (100% de couverture en juillet/août)

Inconvénients moquette : esthétique (une partie est au sol) - ne fonctionne pas en hiver (vidange nécessaire pour éviter le gel).

Avantages capteurs sous vide : surface réduite donc tout peut être monté en toiture (plus rien au sol) - fonctionnement toute l'année (plus nécessaire de vidanger) ;

Inconvénients capteurs sous vide : produit très haut de gamme pour chauffer de l'eau de piscine à 28 °C (attention à la surchauffe en cas de non fonctionnement) ! Beaucoup de techniques : pompes, échangeur, ... coûts d'entretien et de maintenance plus importants.

Ayant entendu les explications du Président,

Vu l'analyse de M Schmitt, ingénieur conseil Therm'Elec

Après en avoir délibéré, Le Conseil de la Communauté, par 24 voix pour et 7 contre,

DECIDE de retenir la solution technique moquette solaire

AUTORISE Le Président à signer le devis de l'entreprise SOCOMEX, mieux disante financièrement et techniquement, pour un montant de 40 570 € HT

AUTORISE Le Président à solliciter toutes les aides possibles

2,6 Contributions directes : taux 2008

Sur proposition du Président de ne pas augmenter les taux des quatre taxes ;

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté, à l'unanimité

DECIDE de ne pas majorer les taux et reconduit les taux des quatre taxes

Taxes	bases imposition prévisionnelles	taux	produit attendu
▪ Taxe d'habitation	9 104 000 €	2.11 %	192 094 €
▪ Taxe foncière (BATI)	6 561 000 €	2.24 %	146 966 €
▪ Taxe foncière (NON BATI)	628 600 €	13,92 %	87 501 €
▪ Taxe professionnelle	7 685 000 €	1,85 %	142 173 €

Le produit attendu pour 2008 est de 568 734 €

2,7 Budget Primitif de 2008 (budget principal)

Après présentation du projet de Budget Primitif de 2008 le Président a mis le Budget Primitif de 2008 aux voix ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

A ADOPTÉ et voté le Budget Primitif de 2008 au niveau du chapitre en Section de Fonctionnement et en Section d'Investissement et s'équilibre comme suit :

Balance générale	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 539 500 €	2 539 500 €
Opérations de l'exercice	2 539 500 €	1 936 080 €
002 excédent fonction. reporté		603 420 €

Section d'investissement	1 871 185 €	1 871 185 €
Opérations de l'exercice	642 435 €	1 021 350 €
001 excédent d'investissement reporté		79 835 €
1068 affectation du résultat		
Restes à réaliser (crédits de report)	1 228 750 €	770 000 €
total des 2 sections	4 410 685 €	4 410 685 €

Les crédits relatifs aux actions Charte et Hors Charte ainsi que les crédits de report sont inclus dans cette balance.

3 Service Ordures Ménagères

3,1 Compte Administratif 2007 (budget M4)

M Linder André présente le compte administratif concernant l'exercice budgétaire Ordures Ménagères 2007.

En section de fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement pour l'exercice 2007 est de 28 078,81 €

Le résultat de clôture cumulé au 31/12/2007 est de 291 083,15 €.

En section d'investissement :

Le solde d'exécution, sans les restes à réaliser, présente un déficit de 75 737,97 €.

Le solde d'exécution cumulé présente un déficit de 12 217,66 €

(63 520,31 € d'excédent reporté et 75 737,97 € de déficit d'exécution 2007)

Ce résultat ne fait pas l'objet de remarques particulières, il est conforme au budget prévisionnel et suit les investissements programmés.

Le reste à réaliser en dépenses d'investissement s'élève à 17 000 € pour un reste à réaliser en recette de 35 100 € engendrant un excédent de financement de 18 100 €.

Le solde d'exécution cumulé avec restes à réaliser présente un excédent de 5 882,34 €.

Résultat de clôture au 31/12/2007 section d'Investissement + section de Fonctionnement

Le résultat de clôture cumulé (Investissement et Fonctionnement) sans restes à réaliser, donne un excédent de 278 868,49 €.

Le résultat de clôture cumulé (Investissement et Fonctionnement) avec restes à réaliser, donne un excédent de clôture de 296 965,49 €

Mis au vote sous la présidence de M André Linder, Le Président n'a pas pris part au vote, le Compte Administratif de 2007 est approuvé à l'unanimité et toutes les opérations de l'exercice 2007 définitivement closes et les crédits annulés.

3,2 Affectation du résultat de l'exercice 2007 (budget M4)

Le Compte Administratif de 2007 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil de la Communauté.

VU le résultat cumulé au 31.12.2007 du Compte Administratif 2007 : Excédent d'exploitation **291 083,15 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

DECIDE D'AFPECTER le résultat cumulé au 31.12.2007 comme suit :

	Budget S.O.M (M4) Communauté de Communes
RESULTAT CUMULE au 31.12.2007 excédent d'exploitation	291 083,15 €
➤ Pour couvrir le besoin de financement de la Section d'Investissement	0
➤ Report en Section d' EXPLOITATION ARTICLE 002 EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	291 083,15 €

3,3 Plan de communication 2008

Vu le Contrat Programme de Durée signé avec Eco-Emballages pour une durée de 6 ans avec effet au 1^{er} janvier 2006, permettant notamment à la Communauté de Communes de bénéficier d'aides à la communication ;

Par délibération n° 911 du 19/12/2005, la Communauté de Communes du Jura Alsacien a opté pour la procédure simplifiée quant au soutien à la Communication ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de transmettre à Eco-Emballages la délibération portant acceptation des lignes budgétaires inscrites par la Communauté pour le plan de communication ;

Après s'être fait présenter le plan de communication pour l'année 2008 (guide de tri 2008, spécial OM, Communication vers les communes et les habitants, actions pédagogiques, relations avec les prestataires, rapport annuel) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

D'INSCRIRE un crédit de 13 000 € aux compte 6236 Catalogues et imprimés et 6238 : publicité, publication, relations publiques, divers au Budget Service Ordures Ménagères de l'exercice 2008 pour le Plan de Communication 2008

CHARGE le Président de signer toutes les pièces administratives et financières et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne réalisation du plan de communication 2008.

3,4 Redevances pour 2008

La Communauté de Communes a la compétence « déchets » et a choisi d'appliquer la redevance lors de sa création ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté à l'unanimité

DECIDE de maintenir pour l'année 2008 le montant des diverses redevances ordures ménagères à l'identique par rapport à l'année 2007

. **Redevance annuelle par personne** **59,00 €**

. **Redevance annuelle pour étudiant** **29,50 €**

il s'agit des étudiants du second degré et du supérieur logés en dehors du territoire de la Communauté de Communes du Jura Alsacien dans le cadre de leur scolarité et ce sur production,

pour le 28 février de l'année, d'un certificat de scolarité justifiant de l'internat ou d'un justificatif de domicile pour l'année scolaire en cours

. **Redevance annuelle pour grand foyer (6 personnes et plus) 354.00 €**

ces foyers ne bénéficieront pas, le cas échéant, de la réduction étudiant

. **Redevance annuelle pour résidence secondaire 104,00 €**

. **Redevance pour les professionnels (forfaits annuels selon volumes estimés)**

forfaits	Volume collecté par semaine	Montant de la redevance	catégories
1	Jusqu'à 100 litres	53 €	Professions libérale, bureautique, Petits agriculteurs (exploitations familiales), artisans, gîtes, chambres d'hôtes
2		106 €	Exploitations agricoles (Gaec)
3	De 1001 à 300 litres	211 €	Commerçants, petits restaurateurs
4	De 301 à 700 litres	528 €	Hôtels restaurants, restaurants moyens Entreprises de + de 10 salariés
5	De 701 à 900 litres	740 €	Producteurs moyens
6	A partir de 901 litres	725 € +1,12 € par litre supplémentaire	Gros producteurs

3,5 Budget Primitif de 2008 (budget M4)

Après présentation du projet de Budget Primitif de 2008, le Président a mis le Budget Primitif de 2008 aux voix ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

A ADOPTÉ et voté à l'unanimité le Budget Primitif de 2008 au niveau du chapitre en Section d'exploitation et en Section d'Investissement et s'équilibre comme suit :

Balance générale	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	1 013 000 €	1 013 000 €
Opérations de l'exercice	1 013 000 €	721 915 €
002 excédent fonction. reporté		291 085 €
Section d'investissement	83 930 €	83 930 €
Opérations de l'exercice	54 713 €	48 830 €
001 Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté	12 217 €	
Restes à réaliser (crédits de report)	17 000 €	35 100 €
total des 2 sections	1 096 930 €	1 096 930 €

4 Personnel

4,1 Création de postes permanents (fin CAE) : administratif - technique - animation jeunesse

Le Président fait un rappel du dispositif CAE ayant conduit la CCJA, lors du Conseil du 12 décembre 2005, à créer trois postes pour répondre aux besoins des services.

Pour mémoire :

- pour l'administration : Un poste d'agent administratif
- pour le service jeunesse : Un poste d'agent administratif / animateur
- pour les services techniques : Un poste d'agent des services techniques

Le contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) est un contrat de travail de droit privé, d'une durée déterminée de 6 à 24 mois, renouvelable 2 fois dans la limite de 24 mois. La durée de travail est de 20 heures minimum et peut aller jusqu'à 35 heures hebdomadaires. Il s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Ce dispositif a permis de salarier au sein des services Mlle FROEHLI Anne, animatrice jeunesse, M LUCARELLI Roméo, agent des services techniques et Mme VUSCHNER Fabienne, agent administratif. Ces personnes ont donné pleine satisfaction dans l'accomplissement de leurs tâches. Les membres du bureau ont proposé leur intégration.

**Ayant entendu les explications du Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité**

ACCEPTE la création :

- pour l'administration : Un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet
- pour le service jeunesse : Un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet
- pour les services techniques : Un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2008

4,2 Etat du personnel de la CCJA

Un état des personnels au 28 février 2008 est présenté.

grades ou emplois	Nombre de personnes par CCJA	Equivalent temps plein affecté aux services
1. PISCINE	07	5.35
Educateur des activités physiques et sportives hors classe à TC (fonction : chef de bassin)	01	01
Educateur des activités physiques et sportives 1ère classe à TC (chef de bassin adjoint)	01	01
Educateur des activités physiques et sportives 2ème classe à TC	01	01
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à TC	01	01
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 17h30	02	01
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 55H/MOIS	01	0.35
2. GYMNASSE	04	03
Gestionnaire des aménagements sportifs à TC	01	01
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 17h30	01	0.50
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 18h	01	0,50
Agent des services techniques à 35h (CAE)	01	01

3. RESTAURATION SCOLAIRE	11	06
Gestionnaire du fonctionnem.de la demi-pension	01	0.20
Chef de cuisine à TC	01	01
Adjoint technique 1 ^{ère} classe à TC	02	01
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à TC	04	02
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à 17h30	02	01
Adjoint technique 2 ^{ème} classe (polyvalent) à TNC (29h)	01	0.80

4. JEUNESSE	03	2.55
Agent de développement spécialisé « JEUNESSE »	01	01
Animateur JEUNESSE 1 à TC + 1 à 20h (CAE)	02	1.55
5. RELAIS ASSISTANTE MATERNELLES	01	01
Responsable du R.A.M. à TC (gestion directe par CCJA/mis à dispo du RAM)	01	01
6. OFFICE DE TOURISME	01	01
Animateur touristique	01	01
7. ORDURES MENAGERES	01	01
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	01	01
8.ADMINISTRATIF –COMPTABILITE –Gestion PERSONNEL	02	02
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à TC	01	01
Agent administratif à TC (CAE)	01	01
9.DEVELOPPEMENT / PROJETS	01	01
Attaché principal / Agent de développement à TC	01	01
10. TOTAL CCJA	<u>30</u>	<u>22.90</u>

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président lève la séance à 21 H 00 en remerciant les membres du Conseil et le personnel administratif pour les sept années de fructueuse collaboration passées ensemble à l'administration de la CCJA.

Les Membres du Conseil de la Communauté du Jura Alsacien : EMARGEMENT

COMMUNES	Noms/prénoms des délégués	Fonction à la CCJA	PRESENCE	EMARGEMENT
BENDORF	Antoine ANTONY	Délégué	Pouvoir à Mme Blonde	
	Christiane BLONDE	Délégué	PRESENTE	
BETTLACH	Michel WITTIG	4 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Adrien SCHOEFFEL	Délégué	PRESENT	
BIEDERTHAL	Josiane BURKLE	Délégué	EXCUSE	
	Jean-Claude JENNI	Délégué	EXCUSE	
BOUXWILLER	Dominique DIRRIG	5 ^{ème} Vice-Président	EXCUSE	
	Serge AHERAS	Délégué	PRESENT	
COURTAVON	Roger KOCHER	Délégué	EXCUSE	
	Bernard PRACTH	Délégué	ABSENT	
DURLINSDORF	Christian FUTTERER	Délégué	PRESENT	
	Yolande RUETSCH	Délégué	PRESENTE	
FERRETTE	Pierre BRAND	Délégué	Pouvoir à M Noblat	
	Jacques NOBLAT	3 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Maurice MISSLIN	Délégué	ABSENT	
FISLIS	Clément LIBIS	Délégué	PRESENT	
	Louis MONA	Délégué	Pouvoir à M Libis Clément	
KIFFIS	Jean-Marc BRINGIA	Délégué	Pouvoir à M Grisweg	
	Maurice GRISWEG	Délégué	PRESENT	
KOESTLACH	André LEHMES	Délégué	PRESENT	
	François KAUFFMANN	Délégué	PRESENT	
LEVONCOURT	Joseph GISSINGER	Président	PRESENT	
	Jean-Marie IRRLE	Délégué	PRESENT	
LIEBSDORF	Claudine MULLER	Délégué	ABSENTE	
	Alain THOMANN	Délégué	ABSENT	
LIGSDORF	Bernard BRUGGER	1 ^{er} Vice-Président	PRESENT	
	Guy BILGER	Délégué	PRESENT	
LINSDDORF	Jean-Pierre LIBIS	Délégué	Pouvoir à M Fankhauser JP	
	Jean-Paul FANKHAUSER	Délégué	PRESENT	
LUCELLE	Bernard FANKHAUSER	Délégué	Pouvoir à M Fuetterer Joseph	
	Alain POINTET	Délégué	ABSENT	
LUTTER	Rémy HALM	Délégué	Pouvoir à Mme Doll	
	Bernadette DOLL	Délégué	PRESENTE	
MOERNACH	Bernard ENDERLIN	Délégué	ABSENT	
	Patrick STEMMELIN	Délégué	ABSENT	
OBERLARG	Ernest DIETLIN	Délégué	ABSENT	
	Dominique FROEHLI	Délégué	ABSENT	
OLTINGUE	André SCHERRER	Délégué	PRESENT	
	René LINDER	Délégué	PRESENT	
RAEDERSDORF	André SONTAG	Délégué	PRESENT	
	Morand MEISTER	Délégué	PRESENT	
SONDERSDORF	Pierre BLIND	Délégué	Pouvoir à M Gissinger	
	Yvan BLIND	Délégué	EXCUSE	
VIEUX-FERRETTE	Jean-Pierre RUCKLIN	Délégué	PRESENT	
	Julien TSCHAMBER	Délégué	PRESENT	
WINKEL	Joseph FUETTERER	6 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Albert HEINIS	Délégué	PRESENT	

WOLSCHWILLER	André LINDER	2 ^{ème} Vice-Président	PRESENT	
	Christian RAUCH	Délégué	PRESENT	

Délégués présents : 27 Délégués absents : 14 dont 05 excusés
Délégués ayant donné procuration : 08

Personnes invitées

➤ Représentants des communes de Durmenach, Roppentzwiller et Werentzhouse

Excusé : ▪ M Dominique Springinsfeld, Maire de Durmenach

Absents : ▪ Mme Le Maire de Werentzhouse
▪ M Emmanuel Kettela, Maire de Roppentzwiller